

Publié le 27 juin 2014.  
Dernière modification : 3 février 2025.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## HÔTEL SPLENDIDE, Hanoï



[Coll. Olivier Galand](#)

Le Splendid hôtel à l'angle du boulevard Carreau (près du Palais de Justice) et du boulevard Henri-Rivière.  
Cliché Agence des colonies. Éd. P.C. Paris  
La même carte existe en noir et blanc (ci-dessous).

### Antécédents

Ancienne annexe principale de la [Brasserie du Coq d'or](#)

La crise du logement  
par H. CUCHEROUSET.

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 23 juillet 1922)

[...] Une quatrième et excellente arme contre cette crise nous est fournie par les hôtels.

Nous ne partageons nullement l'avis d'un de nos confrères qui invitait récemment la justice à chercher noise à nos hôteliers accusés d'accaparer les maisons pour les louer en garnis.

Certes, cela eu fait gagner quelques milliers de piastres aux avocats (C. Q. F. D. peut-être ?) Mais on ne voit finalement pas comment cela aurait rendu vacant un logement de plus.

Accuser les hôtels de rendre la crise plus intense est une absurdité, au Tonkin du moins.

Prenons l'exemple à Hanoï de l'Hôtel du Coq d'Or. Il a acheté boulevard Henri-Rivière une maison qu'habitait une seule personne, il la démolit et y construit un grand immeuble de vingt appartements. Donc, là où une seule personne occupait une maison, vont trouver place vingt personnes ou vingt familles.

Le même hôtel construit une autre annexe de 22 chambres dans le même quartier. [...]

---

Ange FRASSETO ET SICÉ,  
de l'[Hôtel Continental](#) à Saïgon,  
nouveaux propriétaires

(*L'Avenir du Tonkin*, 25 janvier 1929)

Le *Splendide*, c'est ainsi que se dénommera le superbe hôtel que MM. Frasseto et Sicé font édifier à Hanoï sur l'emplacement même de la grande annexe du Coq-d'Or.

Les travaux sont déjà très avancés et les plans que nous a montrés l'architecte Gilles <sup>1</sup>, qui dirige lui-même les travaux, nous promettent un véritable palace, muni de tous les perfectionnements et du confort le plus moderne. Après une descente à couvert des plus imposantes, les voyageurs auront accès dans un superbe hall des plus richement décoré.

Bar américain, salons nombreux, salle à manger des plus confortables, voilà tout ce que nous avons déjà pu voir. Et nous savons que l'architecte Gilles ne fait pas les choses à moitié. Hanoï aura donc bientôt les plus beaux hôtels de l'Indochine.

---

ÉTUDE DE MAITRES L. LARRE ET J. COUESLANT  
AVOCATS-DÉFENSEURS  
42, boulevard Henri-Rivière Haïphong

---

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 avril 1931)

Aux plus offrants et derniers enchérisseurs,

En l'audience des saisies immobilières du tribunal civil de Hanoï, séant au Palais de Justice à Hanoï,

En deux lots qui pourront être réunis.

1° — d'un immeuble sis à l'angle des boulevards Carreau et Henri-Rivière et rue de Vong-Duc, à l'usage d'hôtel, connu sous le nom de « Grande Annexe de la Brasserie et Hôtel du Coq d'Or » ; ensemble les objets servant à l'exploitation du fonds ;

2° — d'un immeuble sis également à Hanoï, boulevard Carreau, numéro 18 et rue de la Sapèquerie ;

---

L'adjudication aura lieu le mardi 19 mai, à neuf heures du matin

---

<sup>1</sup> Fernand GILLES (Alfortville, 1885-Paris VI<sup>e</sup>, 1942) : marié à Paris VI<sup>e</sup> le 1<sup>er</sup> octobre 1919 avec Marie-Louise Durand. Croix de guerre.

---

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'à la requête de la International Sawing Society, dite aussi « Société Internationale d'Épargne », société anonyme française de capitalisation au capital de 65.000 taëls et 2.000.000 francs, dont le siège est à Shanghai, 7, avenue Édouard-VII, agissant poursuites et diligences de M. Pierre Allizon, directeur de l'agence de Saïgon, domicilié dite ville, 26, rue Chaigneau ;

Ayant pour avocats-défenseurs constitués Mes Larre et Coueslant, demeurant à Haïphong, boulevard Henri-Rivière, n° 42, et suivant procès-verbal du ministère de Me Boyé, clerk assermenté de Me Chrétien, huissier à Hanoï, en date du 9 février 1931, enregistré, visé et transcrit en la conservation des hypothèques de Hanoï le 4 mars 1931, volume 91N, n° 28, il a été procédé à la saisie réelle des immeubles par nature et par désignation ci-après désignés sur la Société en nom collectif « Frasseto et Sicé », dont le siège est à Saïgon, 179, rue Catinat, ladite société actuellement en état de faillite prise en la personne de M. Faucon, son syndic, domicilié à Saïgon, fonctions auquel les il a été nommé par jugement du tribunal de commerce de Saïgon, en date du 25 mars 1931, enregistré ;

Que les formalités de publication du cahier des charges ayant été remplies en l'audience des saisies immobilières du 18 avril 1931, le tribunal, par son jugement en date du dit jour, a fixé l'adjudication des biens saisis au mardi 19 mai 1931 ; et statuant sur le dire formulé sur le cahier des charges, a ordonné notamment que ledit cahier des charges serait modifié en ce que l'adjudication serait effectuée en deux lots, composés ainsi qu'il sera indiqué ci-dessous ;

Qu'en conséquence, et sur les poursuites de la « International Saving Society », dite aussi « Société internationale d'Épargne » sus nommée, il sera procédé le mardi 19 mai 1931, à neuf heures du matin, en l'audience des saisies immobilières du tribunal civil de Hanoï, séant au Palais de Justice à Hanoï, à la vente aux enchères publiques, aux plus offrants et derniers enchérisseurs, en deux lots qui pourront être réunis, des immeubles par nature et par destination dont la désignation suit :

#### Désignation

##### Premier lot

Un immeuble sis à l'angle des boulevards Carreau et Henri-Rivière et rue Vong-Duc, borné : au nord par le boulevard Carreau, à l'est par le boulevard Henri-Rivière, au sud par la rue de Vong-Duc, et à l'ouest par la propriété de madame Lannes.

Et comprenant un terrain d'une contenance de mille sept cent quinze mètres carrés environ sur lequel sont édifiés :

A) un corps de bâtiment à rez-de-chaussée et un étage construit en briques et couvert terrasse aménagé pour loger des voyageurs ;

B) une fondation en béton armé d'un bâtiment inachevé ;

C) un corps de bâtiment neuf construit en poteaux poutres et plancher en béton armé avec remplissage en briques et en béton de mâchefer couvert en terrasse aménagé pour loger des voyageurs.

D) entre ces divers bâtiments, une cour.

Cet immeuble a été spécialement construit pour servir l'hôtel connu sous le nom « Grande annexe de la Brasserie et Hôtel du Coq d'Or », et aménagé dans ce but exclusif, et est garni des objets ci-après servant à l'exploitation du fonds.

Chambre 47. — Un lit complet (avec matelas, traversin, moustiquaire). Deux oreillers, une table, deux chaises, deux tables de chevet, trois fauteuils, une armoire à glace, une armoire penderie, un bureau, une coiffeuse, deux paravents, un tapis caoutchouc, deux sellettes.

Lavabo. — Un lavabo porcelaine, un bidet portatif une étagère verre, un verre, une carafe, un porte-verre et carafe nickel, une glace, une glace ovale biseautée, un grand

ventilateur de plafond, une balle à papier, un seau et un broc, une glace Louis XVI cadré doré, deux tableaux.

Chambre 48. — Un lit complet, deux oreillers, une table, trois chaises, une table de chevet, quatre fauteuils, une armoire à glace, une armoire penderie, un bureau, un canapé, une coiffeuse, un paravent, un tapis caoutchouc, trois sellettes, un fauteuil Moriss, une baignoire fonte émaillée, un lavabo porcelaine, un bidet d'eau courante, une tablette verre, un porte-linge applique, un porte-verre et carafe nickel, un verre, une carafe, une étagère à chaussures avec placard à pharmacie, une glace ovale biseauté, un porte éponge nickelé, un grand et un petit ventilateur de plafond, une glace Louis XVI cadre doré, une balle à papier, un seau et un broc, deux tableaux.

Chambre 49. — Un lit complet, deux oreillers, une table, quatre chaises, une table de chevet, quatre fauteuils, une armoire à glace, une armoire penderie, un bureau, un canapé, une coiffeuse, un paravent, deux tapis caoutchouc, quatre sellettes, un fauteuil Moriss, une baignoire fonte émaillée, un lavabo porcelaine, un appareil à douche, un bidet eau courante, une étagère verre, un verre, une carafe, un porte verre et cavale, un séchoir applique, une étagère à chaussures avec placard à pharmacie, une glace ovale biseauté, un grand et un petit ventilateur de plafond, une balle à papier, un seau et un broc, une glace Louis XVI cadre doré, trois tableaux, un porte bagages.

Chambre 50. — Un lit complet, deux oreillers, trois chaises, une table de chevet, quatre fauteuils, une armoire à glace, une armoire penderie, un bureau, une coiffeuse, un paravent, un tapis caoutchouc, trois sellettes, un fauteuil Moriss, une baignoire fonte émaillée, un lavabo porcelaine, un appareil à douche, un bidet eau courante, une étagère verre, un verre, une carafe. un porte verre et carafe, un séchoir applique, une étagère à chaussures et placard pharmacie, un porte éponge, une glace ovale biseauté, un grand et un petit ventilateurs de plafond, une balle à papier, un seau et un broc, une glace Louis XVI cadre doré, trois tableaux, un porte bagages, un tabouret.

Chambre 51. — Un lit complet, deux oreillers, une table, deux chaises, une table de chevet, quatre fauteuils, une armoire à glace, deux armoires penderie, un bureau, un canapé, une coiffeuse, un tapis de caoutchouc, trois paravents, deux sellettes, un fauteuil Moriss, une baignoire fonte émaillée ; un lavabo porcelaine, un bidet portatif, une étagère verre, un verre, une carafe, un séchoir applique, un porte éponge, une glace ovale, un grand et un petit ventilateurs de plafond, une glace Louis XVI cadre doré, un tableau, une balle à papiers.

Chambre 58. — Un lit complet, deux oreillers, une table, quatre chaises, une table de chevet, quatre fauteuils, deux armoires à glace, une armoire penderie, un bureau, un canapé, une coiffeuse, deux paravents, deux tapis de caoutchouc, trois sellettes, un fauteuil Moriss, une baignoire fonte émaillée ; un lavabo porcelaine, un appareil à douche, un bidet eau courante, une étagère verre, une carafe, un porte carafe et un verre, un séchoir applique, une étagère à chaussures avec placard pharmacie, un porte éponge, une glace ovale, un grand et un petit ventilateurs de plafond, un seau et un broc, une glace Louis XVI cadre doré, deux tableaux, un tabouret.

Chambre 59. — Un lit complet, deux oreillers, une table, trois chaises, une table de chevet, quatre fauteuils, une armoire à glace, deux armoires penderies, un bureau, un canapé, une coiffeuse, un paravent, deux tapis caoutchouc, trois sellettes, un fauteuil Moriss, une baignoire fonte émaillée, un lavabo porcelaine, un appareil à douche, un bidet eau courante, une étagère verre, un verre et une carafe, un porte carafe et verre, un séchoir applique, une étagère à chaussures avec placard pharmacie, un porte éponge, une glace ovale, un grand et un petit ventilateurs, une balle à papiers, un seau et un broc, une glace Louis XVI cadre doré, trois tableaux, un porte bagages.

Chambre 60. — Un lit complet avec moustiquaire, une table de chevet, quatre fauteuils, une armoire à glace, une armoire penderie, un bureau, un canapé, une coiffeuse, un paravent, deux tapis caoutchouc, deux sellettes, un fauteuil Moriss, une baignoire fonte émaillée, un lavabo porcelaine, un appareil à douche, un bidet eau

courante, une étagère verre, un verre, une carafe, un porte verre en carafe, un séchoir applique, une étagère à chaussures avec placard pharmacie, un porte éponge, une glace ovale, un grand et un petit ventilateurs de plafond, une balle à papiers. un seau, un broc, une glace Louis XVI cadre doré, trois tableaux, un porte bagages.

Chambre 61. — Un lit complet, deux oreillers, une table, quatre chaises, une table chevet, quatre fauteuils, une armoire penderie, un bureau, canapé, une coiffeuse, un paravent, deux tapis caoutchouc, deux sellettes, un fauteuil Moriss, une baignoire fonte émaillée, un lavabo porcelaine, un appareil à douche, un bidet eau courante, une étagère verre, un verre, une carafe, un porte verre et carafe, un séchoir applique, une étagère à chaussures avec placard pharmacie, un porte éponge, une glace ovale, un grand et un petit ventilateurs de plafond, une balle à papiers. un seau, un broc, une glace Louis XVI cadre doré, deux tableaux.

Chambre 62. — Deux lits complets, deux oreillers, une table, quatre chaises, une table chevet, quatre fauteuils, deux armoires à glace, une armoire penderie, un bureau, canapé, une coiffeuse, un paravent, deux tapis caoutchouc, deux sellettes, un fauteuil Moriss, une baignoire fonte émaillée, un lavabo porcelaine, un appareil à douche, un bidet eau courante, une étagère verre, un verre, une carafe, un porte verre et carafe, un séchoir applique, deux étagères à chaussures avec placard pharmacie, un porte éponge, une glace biseauté, un grand et un petit ventilateurs de plafond, une balle à papiers. un seau, un broc, une glace Louis XVI cadre doré, trois tableaux.

Chambres 64 à 69. — Chaque chambre comprenant un lit complet, deux oreillers, une table, deux chaises, une table chevet, deux fauteuils, une armoire à glace, un bureau, une coiffeuse avec tabouret, un tapis caoutchouc, deux sellettes, un fauteuil Moriss, une baignoire fonte émaillée, un lavabo porcelaine, un appareil à douche, un bidet eau courante, un siège anglais avec chasse, une étagère verre, un verre, une carafe, un porte verre et carafe, un séchoir applique, un porte éponge, une glace ovale, un ventilateur de plafond avec rhéostat, une balle à papiers. un porte-manteau métallique..

Suppléments :

Chambre 64. — Une table brasserie, deux cache colonne.

Chambre 66. — Un bureau et une table brasserie.

Chambre 67. — Une table brasserie.

Chambre 66. — Un bureau.

Chambres 70 à 79. — Un lit complet, un oreiller, une table, deux chaises, une table chevet, une armoire à glace, un bureau, une coiffeuse, un tapis caoutchouc, une baignoire fonte émaillée, un lavabo porcelaine, un appareil à douche, un bidet eau courante, une étagère verre, un verre, une carafe, un séchoir applique, un porte éponge, une glace ovale, un petit ventilateur de plafond avec rhéostat.

Suppléments :

Chambres 73 et 75. — Un porte-manteau.

#### Salon 2<sup>e</sup> étage

Une carquette, une table, trois tables brasserie, six fauteuils, un canapé, deux sellettes, une baignoire fonte émaillée, un lavabo porcelaine, un bidet eau courante, un appareil à douche.

#### Couloir 2<sup>e</sup> étage

Deux sellettes, deux fauteuils, une table brasserie.

#### Couloir 1<sup>er</sup> étage

Deux tables brasserie, quatre fauteuils brasserie un canapé, quatre bureaux, deux caisses plantes vertes.

## Escalier

Une caisse plantes vertes.

## Entrée et couloir rez-de-chaussée

Une table guéridon, huit fauteuils brasserie, quatre tables brasserie, un canapé, un bureau. une bibliothèque, trois chaises, un meuble chasseur, une cabine téléphonique, un tableau clefs et casier lettres, une pendule, un petit ventilateur avec rhéostat, un porte-manteau avec glace, une table bureau, un fauteuil bois courbé, une balle à papiers, deux échelles.

## W. C 1<sup>er</sup> étage

Un siège avec chasse, une boîte à papier.

## Chambre ancien W. C.

Une armoire à glace, une panetière, une table, un canapé, une chaise.

## Lingerie rez-de-chaussée

Une grande armoire à linge, deux portes à coulisse, une planche à repasser sur tréteaux, un escabeau quatre marches.

## Cuisine

Deux tables, un placard bois ordinaire, un filtre, une table service, deux lessiveuses.

## Terrasse

Neuf bancs de jardin en mauvais état, quatre pots à fleurs.

## Réserve

Trois lits bois enfant, trois matelas, trente trois pots à fleurs, un petit moise complet, un lit Hongkong, avec sommier, deux lits Hongkong moyens avec sommiers ; deux lits de camp métallique, cinq porte-malle, une bibliothèque, une armoire a glace, deux armoires, trois tables café, six plateaux cuivre, quatre carpettes de salon, un chemin moquette environ quarante cinq mètres, deux vases de nuit, un seau, deux brocs, dix bidets portatifs.

Dans les salons des chambres 47-48-49-50-51-59-60-61-62, 64 à 69 — une carquette, soit un total de 16 carquettes.

Dans les 26 chambres, sauf la 70 (une), deux descentes de lit par chambre, soit au total 51.

## Linge

Cent huit draps, cinquante quatre couvertures de laine, vingt sept couvre-lits coton blanc, quatre vingt quatre taies d'oreillers, soixante serviettes éponge, soixante serviettes nid d'abeille.

Cet immeuble est inscrit au plan cadastral de la ville de Hanoï sous la parcelle numéro 175 de la section G et est imposé au rôle de l'impôt foncier de ladite ville pour l'année 1930 sous l'article 617 dudit rôle à la somme de 156 p. 61, ainsi que le constate un extrait dudit rôle dont la teneur suit :

.....

## Deuxième lot

Un immeuble sis aussi à Hanoï, boulevard Carreau, numéro 18, et rue de la Sapèquerie, borné :

Au nord par la rue de la Sapèquerie ;

Au sud par le boulevard Carreau ;

À l'est, par l'immeuble portant le numéro 10 du boulevard Carreau ;  
Et à l'ouest par celui portant le numéro 20 du même boulevard.

Et comprenant un terrain d'une contenance de mille cent quatre vingt quatre mètres carrés environ sur lequel sont édifiées diverses constructions en maçonnerie, formant deux pavillons élevés d'un étage sur rez-de-chaussée avec dépendances sur simple rez-de-chaussée, le tout construit en briques et couvert en tuiles.

Entre ces diverses constructions, il existe une cour et jardin.

Cet immeuble est inscrit au plan cadastral de la ville de Hanoi sous la parcelle numéro 142 de la Section G et est imposé au rôle de l'impôt foncier de ladite ville pour l'année 1930 sous l'article 618 dudit rôle à la somme de 123 p. 34, ainsi que le constate un extrait dudit rôle, dont la teneur suit :

.....

#### MISE À PRIX

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges, dressé par M<sup>e</sup> Coueslant, avocat-défenseur, et modifié par le jugement du 18 avril 1931, les enchères seront reçues sur les mises à prix fixées par la poursuivante, savoir :

Pour le premier lot, à la somme de

Soixante dix mille p.

Pour le deuxième lot à la somme de

Trente mille piastres.

Les enchères seront d'au minimum cent piastres.

Réunion. — Après mise aux enchères séparément des deux lots ci-dessus, il sera procédé immédiatement à la criée de l'ensemble de ces deux lots, constitués en un seul lot, sur une mise à prix égale au total du montant des prix obtenus séparément, ou à défaut d'enchères, au total des mises à prix fixées pour chacun d'eux, comme dit ci-dessus.

À défaut d'enchères venant couvrir la mise à prix du nouveau lot constitué comme il vient d'être dit, seront alors seulement déclarés adjudicataires définitifs ceux qui pour chacun d'eux auront déjà couvert de la plus forte et dernière enchère la mise à prix fixée pour chacun d'eux séparément.

Il est, en outre, déclaré, conformément à l'article 696 du Code de procédure civile, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait en rédigé à Haïphong, le 18 avril 1931 par l'avocat-défenseur poursuivant soussigné.

Pr M<sup>e</sup> Coueslant empêché.

Signé : Mareschal.

---

S'adresser pour les renseignements et pour prendre communication du cahier des charges :

1° — Au greffe des saisies immobilières du tribunal civil de Hanoï ;

2° — À M<sup>es</sup> Larre et Coueslant, avocats-défenseurs poursuivants, demeurant à Haïphong, 42, boulevard Henri-Rivière.

---

COMMISSAIRE-PRISEUR DU RESSORT DU TRIBUNAL DE 1<sup>re</sup> INSTANCE DE HANOÏ

---

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES  
(L'Avenir du Tonkin, 12 juin 1931)



À la requête du syndic de la faillite Frasseto et Sicé et suivant ordonnance du juge commissaire de la dite faillite, en date à Saïgon du 28 mai 1931.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques du matériel d'entreprise, appartenant à la faillite Frasseto et Sicé, à Hanoï.

Le mardi 16 juin 1931, à 8 heures 1/2 le matin, et jours suivants s'il y a lieu, sur les lieux, n° 46, boulevard Henri-Rivière à Hanoï.

Cette vente comprendra :

Gros Outillage : Machines-outils à bois et à fer — Matériel de chantier — Matériel divers et petit outillage — Mobilier d'entreprise de travaux — Constructions démontables — Outillage divers pour entreprises de bâtiments — Fers pour ciment armés et fers profilés pour charpentes — Vieux fers — Tuyaux fonte et tôles diverses — Menuiseries neuves — Bois équarris et bois de chauffe — Carreaux divers, etc., etc...

Au COMPTANT 10 % EN SUS

Le Commissaire-Preneur

Signé : FLEURY.

Consulter le catalogue détaillé à l'Hôtel des ventes, 90-92, rue Jules-Ferry à Hanoï.

Pour visiter : tous les jours l'après-midi sur les lieux 46, boulevard Henri-Rivière à Hanoï.

---

Hanoï

Un indice économique : le bâtiment

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 15 novembre 1931)

[...] Une grande entreprise [SFEDTP] a repris les travaux qu'avait commencé, avant sa déconfiture, la Société des Grands Hôtels [SGHI] pour l'Hôtel du Coq d'Or. Le principal créancier hypothécaire a dû, pour rentrer en partie dans ses fonds, racheter cette annexe en voie de transformation et en a quelque peu changé les plans pour en faire un grand hôtel indépendant, l'Hôtel Splendide. Il y a, d'ailleurs, des chances pour que ce nouvel hôtel trouve une clientèle, car l'industrie hôtelière semble jouir d'une réelle prospérité malgré la crise. Celle-ci, d'ailleurs, n'a rien à voir avec la déconfiture de la Société des Grands Hôtels [SGHI], due à l'étourderie de ses dirigeants. Le Coq d'Or, repris par un nouveau et jeune propriétaire, a d'ailleurs déjà installé d'autres annexes. La construction de l'Hôtel Splendide entreprise avec des moyens puissants, avance rapidement. [...].

---

L'ouverture de « l'Hôtel Splendide » à Hanoï

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 27 décembre 1931)

On connaît les événements qui ont amené la création, en pleine crise, du nouvel hôtel qui va s'ouvrir le 1<sup>er</sup> janvier à Hanoï sous le nom d'HÔTEL SPLENDIDE.

Il est rare qu'une débâcle financière donne naissance à une création, et la déconfiture de la Société des Grands Hôtels [SGHI], de Saïgon, aboutissant au dédoublement de l'un des établissements de cette société en deux hôtels, aussi importants chacun que l'hôtel primitif, est vraiment un phénomène, mais un phénomène qui a un sens encourageant.

Le vieux COQ D'OR hanoïen a, en effet, été entraîné dans cette liquidation, alors qu'il était en pleine prospérité, pour des raisons qui n'ont rien de commun, ni avec la crise générale ni avec la gestion de l'hôtel, qui était excellente.



Aussi ne faut-il pas s'étonner si la vente de cet hôtel, qui comprenait la vieille « Brasserie du Coq d'Or » avec ses quelques chambres et deux annexes, dont une en voie d'agrandissement, a trouvé deux acquéreurs : la Sté Internationale d'Épargne, de Changhaï, pour les annexes, et M. Trimbour pour le Coq d'Or proprement dit. Et tandis que le Coq acquérait une nouvelle annexe pour compléter le nombre de ses chambres, la Sté internationale d'Épargne, que dirigent les hommes d'affaires français les plus avisés du grand port chinois, décidait de reprendre les travaux d'agrandissement de l'annexe à l'angle des boulevards Carreau et Henri-Rivière, pour en faire un hôtel de premier ordre de 50 chambres soit, avec l'annexe n° 18-20, bd Carreau, 80 chambres.

Ce nom d'HÔTEL SPLENDIDE a fait plaisir à tous ceux qui n'ont pas honte de notre bonne vieille langue française ; il n'est d'ailleurs pas exagéré, car L'HÔTEL SPLENDIDE est aussi élégant que confortable, dans le plus beau quartier de la ville, à proximité immédiate du quartier des affaires, des banques, grands magasins, théâtre et cinémas, et des principaux garages.

Les travaux d'agrandissement, confiés à la Société des Dragages [SFEDTP], ont été menés avec une rapidité et en même temps une minutie rares à Hanoï ; en fait, en moins de cinq mois.

La salle à manger, le hall d'entrée et les salons qui occupent le rez-de-chaussée sont achevés et seront ouverts à la clientèle le 1<sup>er</sup> janvier ; quant aux travaux aux deux étages supérieurs, ils seront assez avancés pour ne plus gêner les occupants dans l'ancien corps de bâtiment. Le tout sera achevé avant la fin de février.

Cela fera, va-t-on dire, bien de la concurrence à Hanoï !

Oui, mais une saine concurrence et non cette concurrence désordonnée, qui nuit à tous les concurrents sans profit pour la clientèle. Les hôtels de Hanoï sont non seulement bien répartis sur le terrain, mais aussi bien adaptés à différentes clientèles ; loin de se nuire ils se complètent.

Il en résulte une telle commodité pour le public, que Hanoï passe aujourd'hui pour être, de toute l'Indochine, la ville la mieux outillée pour le tourisme, en même temps que pour les besoins du pays. De là un plus grand mouvement de voyageurs, le provincial encouragé avenir plus fréquemment à la capitale, l'étranger à y prolonger son séjour, l'habitant non établi à demeure à s'épargner le souci d'une maison.

Enfin, puisque, dans ce journal, nous notons tous les signes avant-coureurs d'une situation générale plus prospère, nous saluerons cette ouverture à Hanoï d'un hôtel de premier ordre à pareil moment, comme nous avons salué la foire de Nam-dinh, comme un beau geste de DÉFI A LA CRISE.

Ce n'est pas en gémissant et en se croisant les bras dans l'attente de temps meilleurs que l'on provoquera le retour de la prospérité.

On nous dira : Il ne suffit pas d'un défi à la crise pour la faire cesser.

Non, cela ne suffit pas, mais cela y contribue, surtout quand ce geste est un acte, surtout lorsque d'autres font le même geste, construisent ou modernisent des cinémas, font surgir de terre des centaines de maisons, créent une nouvelle ligne de tramways, etc.

Nous ne reverrons pas de sitôt, et Dieu en soit loué, les années folles que nous venons de passer, mais nous reverrons, et bientôt, cette honnête prospérité, qui ne dispense pas du bon travail et de la sage économie ; on ne s'enrichira plus en six mois ou trois ans, mais en vingt cinq ou trente ans.

Ce sera la vie saine. Ce sera la prospérité des industries sagement conçues et dirigées, comme c'est le cas de l'industrie hôtelière à Hanoï.

Ce sera le cas en particulier de L'HÔTEL SPLENDIDE, auquel nous prédisons non pas, peut-être, le vol brillant du papillon qui tournoie autour de la flamme à laquelle il va brûler ses ailes, mais le succès solide et qui dure.

---

Hanoï  
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 janvier 1932)

Aujourd'hui, lundi 18 janvier 1932, à 16 h. 30, a eu lieu le mariage de M. Pierre Valentin Constant Delphin <sup>2</sup>, hôtelier, avec M<sup>me</sup> Marthe Joanne Louise Marchand, tous deux domiciliés à Hanoï. Les témoins étaient MM. Marcel Passignat, négociant, et Paul Isnard, chef de section à la Cie des chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan, tous deux domiciliés à Hanoï.

---

AU PALAIS  
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 juillet 1933)

Audience correctionnelle indigène

L'affaire la plus importante du rôle concerne le nommé Tran van Tu, 23 ans, jadis employé au Splendid Hôtel et prévenu d'avoir, de concert avec le secrétaire Dinh gia Tiet, actuellement en fuite, détourné une somme de 1.200 p. et allèrent les risquer au jeu. Quand le client revint demander son argent, M. Delphin reçut les aveux des coupables et, par bonté d'âme, leur avança la somme nécessaire au remboursement.

M. Delphin devait être bien mal payé en retour ; les secrétaires s'engagèrent à rembourser 25 piastres chacun à M. Delphin qui les conserva à son service.

Tu et Tiet volèrent à nouveau ; le vol s'élève à 624 piastres, somme que M. Bouchez, partie civile, réclame aujourd'hui par l'organe de Me Piton.

Après audition de M. Delphin, l'affaire est mise en délibéré, M. le substitut ayant, préalablement requis une peine très sévère contre Tu qui, ayant bénéficié de l'indulgence de M. Delphin, n'a pas hésité à recommencer à voler. Le jugement sera rendu le 26 juillet.

---

Rachat par Marcel Cheval,  
ancien de l'[Hôtel Continental](#) à Saïgon

*Annuaire général de l'Indochine*, 1933, p. 558 :

Splendid Hôtel, Hanoï

M. [Marcel] Cheval.

Pub « encart Hanoï » : entre p. 488 et 489.

---

Manifestation de sympathie  
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 juin 1933)

Samedi soir, le comité de l'A. T. A. C. s'est réuni pour faire ses adieux à M. le cdt en retraite Grenès, officier de la Légion d'honneur, qui rentre en France.

M. le cdt en retraite Grenès faisait partie de comité de l'A T. A. C. depuis bientôt dix ans, et son activité et son dévouement s'étaient exercés à la tête de ce groupement,

---

<sup>2</sup> Pierre Delphin : ancien directeur de la Brasserie du Coq d'Or suite à son rachat par son beau-frère, Ange Frassetto.

comme ils ne cessèrent de s'exercer à la tête d'autres sociétés : Familles nombreuses, Amicale bretonne, Anciens Tonkinois pour n'en citer que quelques-unes.

Les camarades d'Haïphong étaient venus rejoindre ceux d'Hanoï et à 8 heures se trouvaient réunis à la maison du Combattant : M. le docteur Picquemal, président d'honneur, et madame Picquemal ; M. Savoyet, président des A. T. A. C. de Hanoï, et M<sup>me</sup> Savoyet ; M. Boé, président des A. T. A. C. de Haïphong ; M le cdt en retraite Grenès ; M. Bernus, vice président de Hanoï ; MM. Gassiès, Rivoire, Delepine, Caunière ; M. H. de Massiac, secrétaire, et M<sup>me</sup> H. de Massiac ; M<sup>me</sup> et M. Chaalons, le dévoué organisateur de toutes les réunions, auxquels devaient se mêler un peu plus tard M. et M<sup>me</sup> Hieroltz.

Après une bonne demi-heure de conversation, le groupe des A. C. gagna l'Hôtel Splendide où, dans un salon réservé, une table avait été dressée avec autant le goût que d'élégance.

M. Cheval, directeur du bel établissement dont Hanoï s'enorgueillit à bon droit, est aussi un A. C. et il reçut ses camarades et leurs invités de la meilleure façon.

Modeste, il restait « dans la coulisse », se reposant sur un personnel parfaitement stylé du soin d'assurer le service à la façon dont il doit être assuré dans les hôtels de premier ordre ; mais comme, au cours du dîner, les surprises gastronomiques se succédaient, M. Cheval fut mandé d'urgence et des applaudissements lui prouvèrent tout à la fois la gratitude et la satisfaction de ceux et de celles qu'il traitait de si royale façon.

Ce fut un dîner charmant. Au dessert M. Savoyet exprima au cdt Grenès tous les regrets de l'A. T. A. C. de le voir partir ; il y ajouta les souhaits que tous formaient pour son heureuse, réinstallation et celle de sa famille en France.

M. le cdt Grenès remercia de tout cœur les camarades présents de leur sympathie ; il dit toute sa tristesse de quitter un pays où s'était déroulée presque toute sa carrière d'officier colonial, sa tristesse d'abandonner les Sociétés pour le développement et la prospérité desquelles il avait travaillé « Si mon corps part, mon cœur vous reste », conclura-t-il.

La soirée se prolongea assez avant dans la nuit : M<sup>me</sup> Chaalons ; les camarades Gassiès et Rivoire, le camarade Delepine dont le répertoire est varié et abondait surent distraire de la plus agréable façon cette petite réunion empreinte de la plus franche simplicité mais aussi de la plus grande camaraderie.

---

AU PALAIS  
Tribunal de 1<sup>re</sup> instance  
Audience correctionnelle indigène de vacation  
du mercredi 26 juillet 1933  
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 juillet 1933)

Tran van Tu, auteur du vol au préjudice du Splendid Hôtel, est condamné à 15 mois de prison, 100 fr. d'amende et à la restitution de la somme de 624 p détournées.

---

Les déjeuners régionaux du « Splendide Hôtel »  
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 juillet 1933)

Heureuse innovation gastronomique que celle que nous devons, depuis peu, à M. Cheval, du Splendid Hôtel. Dans le cadre frais et pimpant de la salle de restaurant, M. Cheval fait servir chaque jeudi à déjeuner un menu régional. Et ce ne sont pas que

les « régionaux » qu'on rencontre ce jour-là au Splendid, mais avec eux les gourmets, et ils sont nombreux, de Hanoï et d'ailleurs.

Demain, c'est au tour de l'île de Beauté et voici le menu qui sera servi, arrosés naturellement des vins du cru.

LA BOUILLABAISSE DU CAP  
Hors d'œuvre  
L'Anchoiade de Saint-Florent  
Le Lonzo  
Les olives vertes et noires de Lama  
Le Figatelti brillé  
Les oignons à l'Ajaccienne  
Le soumission de montagne  
Les pois chiches à l'huile de Balagne  
Le Prizutto  
La salade de Calvi  
Le pâté de merles  
Les rillettes de tête et de foie de porc  
Les Anchois au sel de l'île Rousse  
STAFATU  
LE RAGOUT DE PANIZZE  
LE CABRI À LA BROCHE  
Les aubergines à la Nèbita  
Le fromage corse  
Les Panettes douces  
LA GLACE AUX MARRONS DE L'ÎLE

---

L'impressionnant succès déjeuners régionaux du Splendid Hôtel  
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 août 1933)

N'est-elle pas merveilleuse cette trouvaille de M. Cheval, le sympathique et très avisé directeur du Splendid Hôtel qui consiste à servir chaque jeudi un déjeuner régional.  
Au déjeuner de la Corse, jeudi dernier, on ne comptait pas moins de 150 couverts !

---

Les déjeuners régionaux du Splendid Hôtel  
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 septembre 1933)

Lisez, je vous prie, ce menu et dites-moi si M. Cheval, directeur du Splendid Hôtel, n'atteint pas aux sommets les plus élevés de l'art culinaire en offrant à sa clientèle pareille réjouissance gastronomique ?

Déjeuner régional du jeudi 21-9-1933.  
LORRAINE  
La soupe au tard  
Hors d'œuvre du pays  
Le cochon de lait en gelée  
Les ramequins  
Le bœuf fumé de Saint-Mihiel  
La salade de légumes Lorraine

Le fromage de porc de la Vieille Chonchon  
La quiche  
Le saucisson de Pont-à-Mousson  
La grillade de Champigneulles  
La Matelotte de Metz  
La choucroute fraîche Lorraine  
Le cuissot de chevreuil poivrade  
Les nouilles fraîches de chez nous  
Le fromage cuit  
Les talmouses de Nancy  
La tarte aux raisins et aux pommes  
Fruits

---

La grande vogue du Moët et Chandon  
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 novembre 1933)

La célèbre marque de champagne Moët et Chandon est la reine de toutes les fêtes ; Samedi dernier, elle triomphait à la belle soirée de la Taverne Royale ; samedi prochain, elle figurera à la tables des Anciens Combattants ; en même temps qu'au déjeuner monstre du Splendid hôtel ; le soir, c'est à Métropole que, dans une mallette garnie de précieux flacons et gracieusement offerte par le grand hôtel, elle fera la joie du gagnant ou de la gagnante.

---

HANOÏ

EN FLANANT

IV

(*L'Avenir du Tonkin*, 29 décembre 1933)

.....  
« Splendid Hôtel » est le bien nommé. M. Cheval a montré, au cours de cette année, ce qu'il était capable de faire. On lui doit cette charmante innovation gastronomique : « le déjeuner régional du jeudi », qui a atteint tout simplement au triomphe.

---

Pour les Gourmets

Le déjeuner régional  
du 5 avril au « Splendid »

Menu algérien

(*La Volonté indochinoise*, 5 avril 1934, p. 2, col. 7)

---

SPLendid HÔTEL  
Boulevard Henri-Rivière  
(*Europe Asia*, guide touristique et commercial, juin 1934, p. 49)



## SPLendid HOTEL

*Boulevard Henri-Rivière*  
Ad. Tél. Splenhotel, Hanoi

**HOTEL NEUF AVEC TOUT CONFORT**

**PRIX MODÉRÉS**

ASCENCEUR	SALLE DE BAINS,
—	EAU CHAUDE ET FROIDE
CUISINIER FRANÇAIS	DANS CHAQUE CHAMBRE

Publicité  
(Amicale tonkinoise des anciens combattants, *Annuaire*, 1935, p. 165)

Le plus moderne d'Hanoï  
comme chez soi  
HOTEL SPLENDIDE  
Chambre avec salles de bain - Ventilateurs  
Le rendez-vous des gourmets  
Pension complété à partir de 120 \$

Dancing-Bar-Restaurant  
au Champ de Courses  
BAGATELLE  
Le Dancing rêvé de l'été  
ouvert tous les jours  
Entrée gratuite

MÊME DIRECTION

---

Mariage  
(*La Volonté indochinoise*, 19 novembre 1934)

Samedi dernier a été célébré le mariage de M<sup>lle</sup> Jeanne d'Armau avec M. Henri Humbert.

Après la cérémonie religieuse, un lunch réunissait à l'hôtel « Splendid », dans la grande salle élégamment ornée, les amis et les invités des deux familles entourant de leur sympathie les jeunes mariés.

Nous avons remarqué, aux côtés de M<sup>mes</sup> V<sup>ves</sup> Humbert et d'Armau, les deux couples d'honneur formés par M<sup>lle</sup> Jeanne Barat et M. L. d'Armau, frère de l'épouse ; M<sup>lle</sup> Marcelle Blanchou et M. J. P. Humbert, frère du marié.

Reconnus également dans l'assistance :

M<sup>me</sup>, M<sup>lle</sup> et M. Lesterlin ; M<sup>me</sup> et M. Guillemain ; M<sup>me</sup> et M. Cyprès ; M<sup>me</sup> et M. Bouchex <sup>3</sup> ; M<sup>me</sup> et M. Berrens ; M<sup>me</sup> et M. Sube ; M<sup>me</sup> et M. Romano ; M<sup>me</sup> et M. Girard ; M<sup>me</sup> et M. Carnet ; M<sup>me</sup> et M. Rivoire ; M<sup>me</sup> et M. Laplace ; M<sup>me</sup> et M. Gérard ; M<sup>me</sup> et M. Giraud ; M<sup>me</sup> et M. F. Humbert ; M<sup>me</sup> Pérignon, M<sup>lle</sup> Charlotte Trippenbach, MM. Gille, Bréard, Parez, Drouet, Denkwitz, etc.

Nous renouvelons nos bien sincères félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux mariés.

---

LISTE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES ACTIFS DE  
L'ASSOCIATION TONKINOISE DES ANCIENS COMBATTANTS (ATAC) (1935)

N° matricule	Nom et prénom	Profession	Adresse
1.383	Cheval (Marcel)	Hôtel Splendide	Hanoï

---

<sup>3</sup> Henri Bouchex : directeur de la Société internationale d'épargne.



---

LE GALA NOCTURNE DE BAGATELLE  
à l'hippodrome Henri de Monpezat  
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 mai 1935)

.....  
Quant à M. Cheval, du Splendid-Hôtel, chacun sait ce dont il est capable et il assurera de son côté le triomphe de la gourmandise.  
.....

---

1935 : Marcel Cheval, fondateur de la  
[Manufacture des Tabacs d'Indochine](#)

---

De passage à Hanoï  
(*Chantecler*, 14 novembre 1935, p. 6)

Parmi les personnalités de passage à Hanoï, venues pour assister aux séances du Grand Conseil, on nous signale MM. Soulet, Allard, Phetsarah, Malpuech, Ballous, Lachevrotière, Souhaité, Chatot, Tromeur, descendus à l'hôtel Métropole ; MM. Orsini, Ung Thông, Desanti, Combot, Ardin, Mazet, Navarre, Marinetti, Thit Khôn, Huynh ngoc Nhuân descendus au Splendide, auxquels nous adressons nos souhaits de bienvenue et de bon séjour au Tonkin.

---

(*L'Avenir du Tonkin*, 15 novembre 1935)

[Amicale de l'Est](#). — À l'occasion de la fête traditionnelle de la Saint Nicolas et du premier anniversaire de sa fondation, le jeune et sympathique groupement donnera le 7 décembre prochain, dans les salons du Splendide Hôtel, un banquet suivi de bal.  
.....

---

LES AILES TONKINOISES  
AVIS  
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 novembre 1935)

Le comité des Ailes tonkinoises a le plaisir d'annoncer que la prochaine popote aura lieu le jeudi 21 novembre 1935 à 20 heures au Splendid Hôtel.

Comptant sur la présence d'un grand nombre de convives et pour permettre à monsieur Cheval de bien faire les choses, les membres des Ailes sont priés de vouloir bien l'aviser de leur participation.  
.....

La fête de la Saint-Nicolas à l'Amicale de l'Est (Pour les enfants)

(*L'Avenir du Tonkin*, 7 décembre 1935)

.....  
Bref soirée récréative fort réussie et qui augure bien de celle qui sera donnée ce soir samedi dans les salons de l'Hôtel Splendide.

À cette occasion, le Comité rappelle aux convives que le banquet commencera à 20 h. 30 bien précises afin de ne pas faire trop attendre les invités du bal.

---

La fête de l'Amicale des Anciens Légionnaires  
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 février 1936)

Le Comité de l'Amicale ayant très aimablement lancé de nombreuses invitations, la fête de samedi prochain dans les salons du Splendide Hôtel promet d'être très brillante.

---

La fête annuelle  
de l'Association amicale des Anciens Légionnaires  
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 février 1936)

L'Association amicale des Anciens Légionnaires en Indochine donnait samedi soir sa fête annuelle — banquet et bal — dans les salons de l'hôtel Splendide. Le cadre, pourtant déjà somptueux de l'établissement, avait reçu une décoration de circonstance où la profusion des drapeaux, des banderoles aux couleurs de la Légion, des plantes vertes le disputaient, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, à des jeux savamment combinés de lumières et par là M. Cheval, l'aimable directeur du Splendide Hôtel, attestait qu'il savait parfaitement bien recevoir.

---

Banquet de l'[amicale bretonne](#)  
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 février 1936)

Dimanche soir, dans les salles du Splendide Hôtel, les Bretons se sont réunis autour de leur président M. Guillou, le sympathique pharmacien de la rue Paul-Bert, et ont fait honneur au savoureux menu qui fut servi.

---

LA MORT FAUCHE IMPITOYABLEMENT  
DANS LES RANGS DES ENFANTS  
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 août 1936, p. 2, col. 2)

Deux charmants bambins passaient quelques jours de vacances à la montagne, l'un à Chapa, l'autre au mont Bavi, quand sournoisement la mort les approcha et en fit sa proie.

---

.....  
C'est Robert Cheval, parti la semaine dernière avec sa maman, avec sa grande sœur Pépé et le tout petit dernier, au mont Bavi, qui est pris brusquement d'un mal intestinal

samedi — a-t il mangé quelque fruit sauvage ? On ne sait — et qui, ramené en toute hâte, meurt à la Clinique Saint Paul hier. À Haïphong, tout comme à Hanoï — ce soir à 17 h. —deux convois se formeront et deux petits cercueils, sous leurs draperies blanches, iront au champ de repos.

Ces deux brusques disparitions d'enfants ont causé à Hanoï et à Haïphong et dans les deux stations d'altitude une très pénible émotion.

De toutes parts, les marques de sympathie sont allées vers les deux familles éplorées ; l'*Avenir* y ajoute les siennes bien sincères.

---

LA SAINT NICOLAS À L'AMICALE DE L'EST  
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 décembre 1936)

.....  
Le dix neuf décembre prochain, les membres de l'Amicale de l'Est et leurs invités se réuniront dans les salons de l'Hôtel Splendide pour fêter leur patron.

Le Comité rappelle à ses membres qui n'ont pas encore fait parvenir leur adhésion pour le banquet, qu'il serait temps d'avertir le secrétaire pour faciliter sa tâche.

---

FÊTE ANNUELLE DE L'AMICALE DE L'EST  
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 décembre 1936)

L'Amicale de l'Est a donné samedi soir, à l'occasion de son troisième anniversaire, sa fête annuelle dans les salons de l'Hôtel Splendide.

---

.....  
AU PALAIS  
Cour d'appel de Hanoï  
Chambre civile et commerciale  
Audience du vendredi 3 septembre 1937  
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 septembre 1937)

.....  
Un arrêt interviendra dans l'affaire: « Worms contre Société internationale d'épargne ».

Un arrêt avant-dire droit de la Cour de céans en date dlu 2 juillet 1937 avait invité la Société internationale d'Epargne a produire toutes pièces, tous bons, tous registres de de comptabilité pour étayer sa créance et établir le quantum de sa demande.

En possession de la documentation fournie, la Cour est à même de se prononcer et tire dans la correspondance échangée entre Worms et la Société internationale d'Epargne, gérante de l'Hôtel Splendide, la preuve que Worms a reconnu le principe de sa dette, comme aussi de celle de Detroy, son employé, dont il s'était porté garant ; qu'il en a reconnu également le quantum.

En conséquence, elle confirme purement et simplement le jugement entrepris du tribunal de 1<sup>re</sup> instance du 20 Juin 1930, le renvoie à son exécution, laisse à la charge de Worms les dépens de 1<sup>re</sup> instance et d'appel, dont distraction au profit de Me Piton, avocat aux offres de droit.

---

AU PALAIS  
Tribunal mixte de commerce de Hanoï  
Audience du samedi 27 novembre 1937  
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 novembre 1937)

Au délibéré : « Pierre Delphin contre Société internationale d'épargne ».

Le tribunal déboute Delphin, ancien directeur de l'hôtel Splendide, de toutes ses demandes, fins et conclusions, reçoit la Société Internationale en sa demande reconventionnelle, condamne Delphin à payer à la dite Société 1.200 piastres, le condamne aux dépens dont distraction au profit de M<sup>e</sup> Piton, avocat aux offres de droit.

Delphin assignait la Société pour brusque congédiement, qu'il considérait comme injustifié.

La Société internationale d'épargne opposait certains griefs à Delphin qui avaient motivé son congé immédiat.

---



[http://saigon-vietnam.fr/indochine/splendid\\_hotel.jpg](http://saigon-vietnam.fr/indochine/splendid_hotel.jpg) [J.-Cl. Toudy]

ÉTUDE DE M<sup>es</sup> J. PITON ET A. BORDAZ,  
avocats à la Cour  
37, boulevard Gia-Long, HANOÏ  
Publication de bail de fonds de commerce  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 9 juillet 1938)

Par acte sous seings privés en date à Hanoï du 2 avril 1938, enregistré le 13 avril 1938, volume 94, folio 98, n° 808, aux droits de 125 piastres, la Société Internationale d'Épargne\*, société anonyme de capitalisation au capital de un million de taëls et huit millions de francs français dont le siège social est à Shanghai, 7, avenue Edouard-VII, représentée par M. Begin, son directeur en Indochine, domicilié à Saigon, 26, rue Chaigneau, ayant élu, domicile à Hanoï, en les bureaux de la dite société à Hanoï, n° 8 ter, rue Borgnis-Desbordes, a loué à M. Marcel Cheval, hôtelier, demeurant à Hanoï, Hôtel Splendide, le fonds de commerce d'hôtel-restaurant qualifié « Hôtel Splendide », sis à Hanoï, boulevards Carreau et Rialan, et les établissements secondaires à usage d'annexes dudit hôtel, sis n° 18, boulevard Carreau.

Ce bail est fait pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1938, et a été déposé au greffe du tribunal de première instance de Hanoï, tenant lieu de greffe du tribunal de commerce, le 16 avril 1938.

Pour mention :  
Signé : BORDAZ

(*Journal officiel de l'Indochine française* du 25 juin 1938).

---

Étude de M<sup>e</sup> DEROCHE, notaire à Hanoï

Vente de fonds commerce  
Deuxième publication

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 7 novembre 1942)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Deroche, notaire à Hanoï, le 15 octobre 1942, enregistré à Hanoï le 21 octobre 1942, A.C P., Volume 11-H, folio 11, n<sup>o</sup> 7.

La « Société internationale d'épargne », société anonyme française au capital de 8 millions de francs et de 1 million de taëls (entièrement versés), dont le siège social est à Shanghai (Chine),

A vendu à :

1. — 1<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Tran-thi-Truc-Kiên, sans profession, épouse séparée de biens de M. Antoine-Louis René Seguy, industriel, avec lequel elle demeure à Hanoï, boulevard Giovaninelli, n<sup>o</sup> 6 bis ;

2<sup>o</sup> Et M<sup>lle</sup> Tran-thi-Thuc-Diên, sans profession, demeurant à Haïphong, rue Lach-tray, n<sup>o</sup> 66, célibataire.

Acquéreurs conjointes et solidaires pour l'usufruit pendant leur vie et celle de la survivante d'elles et à leur profit et au profit de la survivante d'elles.

II. — Et M. Antoine-Louis-René Seguy,, industriel, demeurant à Hanoï, boulevard Giovaninelli, n<sup>o</sup> 6 bis.

Acquéreurs pour la nue propriété pour y réunir l'usufruit au décès de la survivante de M<sup>me</sup> Séguy et de M<sup>lle</sup> Tran-thi-Thuc-Diên susnommées.

Un fonds de commerce d'hôtel-restaurant, actuellement exploité par M. Cheval, locataire dudit fonds et des immeubles ci-après désignés, à Hanoï, dans deux immeubles situés ; l'un à l'angle des boulevards Carreau et Henri-Rivière à usage d'hôtel et de restaurant, et l'autre boulevard Carreau, n<sup>o</sup> 18, à usage d'annexe d'hôtel sous le nom de « Hôtel Splendide » et comprenant :

1<sup>o</sup> L'enseigne et le nom commercial sous lesquels ce fonds est exploité ;

2<sup>o</sup> La clientèle et l'achalandage qui y sont attachés ;

3<sup>o</sup> Et le matériel et les différents objets mobiliers servant à son exploitation.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours de la présente insertion, et seront reçues à Hanoï en l'étude de M<sup>e</sup> Deroche, notaire.

Pour deuxième insertion :

DEROCHE

---